

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**

**2, Place du Martray  
22270**

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

**Absents** : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Cédric BOUGON

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie FLÉGEAU

**Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022**

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 20                                  |

Objet de la Délibération  
n°20220711-106

- **URBANISME** : Délibération constatant l'inexistence de zone humide sur l'emprise de la future aire de Camping-cars

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2010 et modifié le 22/10/2021 (commune de Jugon les Lacs), mis en révision le 04/02/2021,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon – Baie de la Fresnaye approuvé le 15/04/2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/04/2014 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16/10/2014 approuvant l'inventaire des zones humides et cours d'eau sur la commune de Jugon les Lacs ;

Vu le rapport du service environnement de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer en date du 11 mai 2022 constatant l'absence de zone humide sur le périmètre de l'étude ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De considérer l'absence de zone humide sur le secteur du projet d'aménagement de l'aire de camping-cars,
- De demander à M. le Président de la CLE du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye de retirer ce secteur sur la cartographie de l'inventaire des zones humides.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN


